

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DJS 285 Convention-cadre avec la Direction départementale de la Cohésion sociale de Paris (DDCS) pour l'accueil de jeunes des centres Paris Anim'.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'approbation de la convention-cadre avec la Direction départementale de la Cohésion sociale de Paris (DDCS) portant organisation des accueils de jeunes ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une "convention-cadre" portant organisation des accueils de jeunes, ainsi que son annexe n° 1.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention-cadre correspondante.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO